



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## migrations

Question écrite n° 70151

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire au sujet du déséquilibre démographique croissant entre le nord et le sud de la France. Selon une étude démographique de l'Institut national de la statistique et des études économiques parue lundi 4 juillet 2005, la tendance à migrer du nord et de l'Île-de-France vers le sud se confirme. Région la plus peuplée, l'Île-de-France enregistre un solde migratoire négatif quand le Languedoc-Roussillon, par exemple, attire plus de 106 habitants en moyenne annuelle par tranche de 10 000 habitants. Le contraste entre régions du nord et régions du sud et de l'ouest s'accroît donc. En conséquence, il demande comment le Gouvernement entend gérer cette évolution démographique qui constitue un défi réel pour l'organisation et le développement harmonieux du territoire national.

### Texte de la réponse

Les résultats les plus récents issus de l'enquête annuelle de recensement de 2004 soulignent l'impact croissant des migrations résidentielles sur la démographie des régions françaises et posent de nouveaux défis aux politiques d'aménagement du territoire. Pris globalement, ils confirment en effet l'opposition entre les régions à forte attractivité du sud et de l'ouest et celles, nettement déficitaires, du nord et de l'Île-de-France. Cette tendance générale masque aussi des mouvements croisés de populations d'âges différents qui doivent nuancer ce premier constat : ainsi l'Île-de-France, l'Alsace, régions globalement déficitaires, continuent d'attirer fortement les jeunes entre vingt et vingt-neuf ans. Inversement, dans les régions excédentaires de l'ouest, les soldes demeurent négatifs pour les jeunes adultes. Il reste cependant un contraste très marqué entre les trois régions du sud excédentaires à tous les âges (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA) et les six régions déficitaires à tous les âges (au nord et à l'est de l'Île-de-France). La démographie de la France se caractérise aussi en Europe par l'importance de l'excédent des naissances sur les décès, également souligné par les résultats les plus récents. Il convient donc pour prendre la mesure complète des dynamiques démographiques à l'oeuvre aujourd'hui dans les territoires français, de tenir compte des disparités régionales des soldes naturels qui selon les cas peuvent atténuer ou au contraire venir renforcer les effets des mouvements migratoires. Ainsi, des soldes naturels supérieurs à la moyenne nationale compensent largement les déficits migratoires de l'Île-de-France et du Nord - Pas-de-Calais. Ils sont parfois nettement inférieurs à la moyenne dans des régions très attractives comme le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées ou l'Aquitaine. Ces résultats sont porteurs d'évolutions très contrastées sur les structures démographiques des régions françaises pour les prochaines décennies, évolutions qu'il convient d'anticiper malgré les incertitudes inhérentes à ce genre de travaux prospectifs. Les projections régionales et départementales établies par l'INSEE en juillet 2003 sur la base des données du recensement de 1999 avaient proposé différents scénarios à l'horizon 2030 en combinant plusieurs hypothèses d'espérance de vie, de fécondité et de mouvements migratoires. Ces travaux seront actualisés en 2006 afin de prendre en compte les résultats les plus récents. D'une façon générale, les services en charge de l'aménagement du territoire sont donc particulièrement attentifs à ces évolutions qui feront l'objet d'un diagnostic plus complet dans le premier rapport sur les dynamiques et la diversité des territoires à paraître dans

les prochaines semaines. La réflexion est également engagée sur l'adaptation des politiques d'aménagement du territoire pour faire face aux nouveaux défis liés à la démographie. C'est un des thèmes prioritaires du programme de prospective de la DATAR dont les résultats seront disponibles en 2006.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70151

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 6982

**Réponse publiée le :** 20 septembre 2005, page 8731